

ACTUALITE

L'apport de partenaires extérieurs est décisif pour élargir notre base de réserves, souligne le ministre algérien de l'Energie

Le projet de loi modifiant la **loi N° 05-07 du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures** est à présent devant l'**Assemblée Populaire Nationale** (APN) et les débats sur ce texte ont débuté le 8 janvier [l'APN prévoit un vote sur ce projet de loi le 21 janvier - NDLR]. Dans la présentation de ce projet, le ministre de l'Energie et des Mines, M. Youcef Yousfi, a souligné qu'il était essentiel pour l'Algérie d'**élargir sa base de réserves en hydrocarbures** grâce à l'exploration "*dans toutes les régions du pays pour tous types d'hydrocarbures, conventionnels et non conventionnels*" et à l'introduction de **nouvelles technologies** permettant d'exploiter rationnellement les ressources existantes en augmentant les taux de récupération. Cela nécessitera un effort considérable et "*l'apport de partenaires extérieurs est décisif*", a expliqué le ministre en appelant les députés à adopter les amendements proposés en vue de donner au pays les moyens requis pour assurer le développement du secteur des hydrocarbures. Pour cela, il faut accroître l'**attractivité de notre domaine minier**, a-t-il rappelé.



Ce développement est crucial pour deux raisons au moins, selon M. Yousfi. L'Algérie doit redoubler d'efforts pour se doter d'une **économie "forte, viable et diversifiée"** [les hydrocarbures représentent de l'ordre de 97% de l'ensemble des exportations - NDLR] et assurer la **couverture de ses besoins énergétiques sur le très long terme**. Certes, des plans et projets ambitieux existent en matière d'**économies d'énergie** et de développement des **sources renouvelables**, notamment l'**énergie solaire**, et M. Yousfi a également évoqué le **charbon** et l'**énergie nucléaire**, "*probablement pour le futur*". Les énergies renouvelables pourraient couvrir à terme le tiers de la consommation nationale d'électricité mais, "*en attendant le développement des autres sources, comme le nucléaire, ce sont les hydrocarbures qui continueront à jouer le plus grand rôle pour la satisfaction de nos besoins en énergie pour les moyen et long termes*". De plus, pendant encore pas mal de temps, le secteur des hydrocarbures contribuera au financement du développement économique et social de l'Algérie. Enfin, la loi de 2005 amendée pourrait constituer "*un levier important pour la promotion de nouvelles activités industrielles liées aux services pétroliers et à la logistique, permettant la création de dizaines de milliers d'emplois*".

Sur tous ces plans, les défis sont redoutables. La population de l'Algérie sera supérieure à 50 millions d'habitants d'ici une vingtaine d'années et M. Yousfi a insisté à deux reprises, au cours de son intervention devant les députés le 8 janvier, sur le fait que la **consommation nationale**, notamment celle d'électricité et de carburants, augmentait depuis quelques années à un rythme inégalé du fait du développement et de l'accroissement du niveau de vie moyen.

Cette consommation devrait continuer à croître rapidement à l'avenir. Selon le ministre, la demande nationale passerait de **46 millions de tonnes équivalent pétrole** actuellement à **80-100 Mtep** en 2030. M. Yousfi a d'ailleurs révélé que, bien que **31 découvertes** aient été réalisées en 2012, dont **24** par la **Sonatrach** seule, **les réserves mises à jour n'ont pas compensé la production d'hydrocarbures l'an dernier**.

Répondre à l'accroissement de la demande énergétique ne sera déjà pas simple mais l'Algérie n'entend pas renoncer à jouer un rôle significatif sur les marchés internationaux à travers sa contribution à la satisfaction des besoins mondiaux en hydrocarbures. Le ministre de l'Energie et des Mines a souligné que l'enjeu des **exportations de pétrole et de gaz** était très

étroitement lié aux défis internes exposés ci-dessus. Il faut impérativement *“maintenir, et le plus longtemps possible, un niveau d’exportation suffisant pour permettre à notre pays d’assurer son développement, un développement stable et durable, et de bâtir une économie forte et diversifiée. Bien entendu, il ne s’agira pas d’exporter simplement des hydrocarbures primaires mais également des produits élaborés à travers la construction d’une multitude d’unités de pétrochimie à travers le pays”*.

Si les préoccupations des responsables algériens sont d’abord internes, M. Yousef n’a pas manqué d’évoquer le contexte énergétique international et de souligner que le secteur des hydrocarbures ne pouvait pas ne pas tenir compte de certaines évolutions majeures. Les **Etats-Unis** sont autosuffisants en gaz naturel et deviendront prochainement exportateurs et leur production de pétrole est orientée à la hausse (voir Document en page 46 dans ce numéro) ; la **Russie** et l’**Arabie Saoudite**, qui sont les plus grands détenteurs de réserves de gaz et de pétrole respectivement, entendent valoriser leurs hydrocarbures non conventionnels ; de nouveaux acteurs apparaissent, notamment en **Asie Centrale** et en **Afrique**, et *“s’apprêtent à jouer un rôle non négligeable dans l’approvisionnement mondial”* ; et *“de nouveaux équilibres risquent de s’établir au sein même des grands pays exportateurs, et notamment au Moyen-Orient”*, une allusion, en particulier, à la montée en puissance de l’**Irak** très probablement [le ministre n’a pas explicité son propos sur ce point - NDLR].

Ces mutations profondes supposent des adaptations de la part de l’Algérie, a clairement

Les amendements proposés à la loi de 2005 sur les hydrocarbures

Le ministre algérien de l’Energie et des Mines, M. Youcef Yousef, a présenté comme suit les points essentiels du projet de loi modifiant la loi d’avril 2005 sur les hydrocarbures :

- ▶ **Priorité à l’approvisionnement du marché national** : l’Etat pourra percevoir, lorsqu’il le souhaite, la redevance en nature ; et les partenaires de la **Sonatrach** céderont à la société nationale une partie de leur production à cet effet.
- ▶ Nouvelles dispositions pour encourager la recherche et l’exploitation des **hydrocarbures non conventionnels** dans le strict respect de l’environnement.
- ▶ **Assouplissement des conditions d’exercice des travaux de prospection** pour encourager les compagnies à approfondir leur connaissance du potentiel du domaine minier.
- ▶ **Intensification de l’activité d’exploration de la Sonatrach.**
- ▶ **Attribution à la Sonatrach de l’exercice exclusif de l’activité de transport par canalisation** des hydrocarbures, y compris les produits raffinés, en vue d’assurer la sécurisation et la fiabilité du réseau.
- ▶ **Participation majoritaire de la Sonatrach dans tout partenariat relatif à la transformation des hydrocarbures.**
- ▶ **Fixation de la taxe sur les revenus pétroliers en fonction des bénéfices et non du chiffre d’affaires** pour permettre aux opérateurs de générer un retour sur investissement compatible avec le risque encouru.
- ▶ Introduction de **mesures fiscales incitatives** pour encourager les activités relatives aux hydrocarbures non conventionnels, aux gisements de petite taille, aux gisements situés dans des zones peu explorées, notamment le nord de l’Algérie et l’offshore, aux gisements à géologie complexe ou à ceux situés dans des zones peu desservies en infrastructures.
- ▶ **Limitation des “superprofits”** pour les bénéficiaires d’avantages fiscaux lorsque le taux de rentabilité des projets est supérieur à un certain niveau.

expliqué M. Yousfi. Mais celui-ci s'est voulu offensif en indiquant que *"nous devons consolider notre position d'acteur actif [au niveau international], responsable et soucieux de la défense de nos intérêts sur la scène énergétique. Notre rôle de fournisseur fiable d'hydrocarbures, notamment sur le marché européen, le plus proche et le plus important, doit être renforcé, tout en réaffirmant notre présence sur les autres régions"*.

La présentation du ministre et le texte du projet de loi suscitent cinq questions clés qui sont les suivantes :

→ Les parlementaires algériens accepteront-ils les amendements proposés à la loi de 2005 ?

→ Les dispositions du projet de loi sont-elles suffisamment attrayantes pour inciter l'industrie pétrolière à investir plus dans l'exploration, le développement et l'exploitation des ressources de l'Algérie en hydrocarbures ?

→ A supposer que cela soit le cas, les compagnies pétrolières étrangères estimeront-elles que ces *"ajustements"* à la loi de 2005 resteront en vigueur pendant un temps suffisant ? Les sociétés n'ont pas oublié que la loi d'avril 2005 avait été fortement dénaturée par l'ordonnance N° 06-10 du 29 juillet 2006.

→ L'Algérie gagnera-t-elle la course entre une consommation pétrolière et énergétique en forte hausse et des réserves restantes d'hydrocarbures pour lesquelles les estimations peuvent être très diverses ?

→ Dans le cas où une intensification des activités pétrolières et gazières et un bon niveau des prix des hydrocarbures généreraient des recettes supplémentaires, ces revenus permettraient-ils effectivement de contribuer à la construction d'une économie *"forte, viable et diversifiée"* ?

La plus simple de ces questions est la première. Il est très probable que le projet de loi sera adopté sans trop de difficultés. La réponse aux deuxième et troisième questions est : probablement. Par contre, pour la quatrième et, surtout, la cinquième question, l'issue est beaucoup plus incertaine.

Francis Perrin

Sanctions et pressions contre l'Iran : Téhéran estime avoir passé le cap

Faisant référence, au début janvier, aux premiers jours de la mise en œuvre de l'embargo de l'**Union européenne** à l'encontre du pétrole iranien à partir du 1^{er} juillet 2012, le ministre du Pétrole, M. Rostam Qasemi, a reconnu que le secteur des hydrocarbures de son pays avait connu des conditions dures mais s'est empressé de souligner que, grâce à la mobilisation de ses forces et de ses experts et à l'attention particulière dont elle bénéficie de la part des autorités, cette industrie avait à présent laissé derrière elle les sanctions et pressions imposées de l'étranger. La rhétorique est bien connue mais les responsables iraniens et les médias qu'ils contrôlent ont récemment tenté d'explicitier et de concrétiser ces déclarations triomphantes.

► Le secteur des hydrocarbures continue à conduire de nombreux projets

Le **ministère du Pétrole** a indiqué à l'agence officielle *Shana* que **215 projets prioritaires** d'une valeur totale de **\$261 milliards** étaient en cours de réalisation par quatre sociétés nationales, la **National Iranian Oil Company (NIOC)**, la **National Iranian Gas Company (NIGC)**, la **National Iranian Oil Refining and Distribution Company (NIORDC)** et la **National Petrochemical Company (NPC)**. Sans surprise, la NIOC se taille la part du lion avec 109 projets (**\$170 milliards**) devant la NPC (69 projets et **\$48 milliards**), la NIGC (20 projets et **\$15 milliards**) et la NIORDC (17 projets et **\$25 milliards** - la somme des chiffres cités par *Shana* donne un total de \$258 milliards, NDLR].

Toujours selon le ministère du Pétrole, **55 projets** d'une valeur globale de **\$21,5 milliards** seront achevés d'ici la fin de l'année iranienne 2012-2013, qui se termine le 20 mars 2013. Ils se décomposent en 32 projets pétroliers [il s'agit très probablement de projets dans l'amont - NDLR], 13 projets pétrochimiques, huit projets gaziers et deux projets de raffinage.

► L'industrie pétrolière et gazière bénéficie de financements appropriés

En matière de guerre économique, l'une des clés pour les deux parties est le financement. Depuis le début de cette année [c'est-à-dire depuis le 21 mars 2012 - NDLR], **\$25 milliards** ont été investis dans des projets amont, a précisé M. Qasemi. L'Iran met en avant sur ce chapitre la mobilisation des ressources du secteur des hydrocarbures, les **contrats de buyback**, les investissements provenant de **compagnies étrangères**, les investissements de la **Banque centrale d'Iran** plutôt que cette institution ne place ses fonds à l'étranger, le **Fonds national de développement (NDF)**, qui peut financer un projet à 70% si des firmes étrangères sont prêtes à investir les 30% restants, et l'émission d'**obligations libellées en riyals** iraniens. L'**Iran Offshore Oil Company (IOOC)** a eu recours à cette dernière option à hauteur de 7 500 milliards de rials (environ \$612 millions) à partir du 7 janvier.

Dans le cadre du budget de cette année, le ministère du Pétrole peut utiliser jusqu'à 18% des ressources du NDF pour soutenir la participation du secteur privé à des projets pétroliers ou gaziers.

► L'Iran entend accroître ses exportations gazières

L'Iran et l'**Irak** prévoient la construction d'un gazoduc de 56 pouces de diamètre entre **Asaluyeh** et la frontière entre les deux pays en vue d'alimenter trois centrales électriques en Irak. Ce futur gazoduc, appelé **Amitié**, pourrait être étendu vers la **Syrie**. L'Iran souligne qu'il sera conçu pour pouvoir également répondre aux besoins d'autres pays musulmans tels que le **Liban** et la **Jordanie** et laisse entendre qu'il pourrait desservir l'Europe. Dans la même logique de solidarité entre pays musulmans, le ministère du Pétrole a indiqué le 9 janvier que les livraisons de gaz iranien au **Pakistan** par gazoduc devraient débuter l'an prochain.

► L'Iran est capable de développer et d'utiliser des technologies de pointe

L'agence *Shana* a récemment mis l'accent sur la firme **Dana Geophysics Company**, qui s'est associée à l'**Institut de recherche de l'industrie pétrolière (RIPI)** pour entreprendre une modélisation des formations sédimentaires dans une zone de 190 000 km² dans le Golfe et en mer d'Oman. Dana Geophysics conduit pour le compte de la **National Iranian South Oil Company (NISOC)** des relevés sismiques 3-D couvrant plusieurs gros champs pétroliers.

Pour stimuler les progrès technologiques, le ministère du Pétrole a lancé le festival de la recherche et de la technologie de l'industrie pétrolière. L'objectif est de faire concourir les chercheurs de la NIOC, de la NIGC, de la NIORDC et de la NPC pour distinguer les meilleurs d'entre eux.

► La production de carburants automobiles augmente et la consommation baisse

Téhéran ne manque pas une occasion de souligner, explicitement ou implicitement, que l'un des principaux talons d'Achille de l'économie iranienne, sa dépendance vis-à-vis de l'étranger pour l'importation de carburants, appartient au passé. Pour l'essence, la production augmente et la consommation diminue, affirme le ministère du Pétrole. Tout récemment, la **National Iranian Oil Engineering and Construction Company (NIOEC)** a précisé que, grâce à un programme d'expansion et de rénovation de la raffinerie **Imam Khomeiny** qui est en cours d'achèvement, la production d'essence de cette usine atteindra **11,2 millions de litres par jour** [dans la même dépêche, *Shana* cite un chiffre de **16 MI/j** comme l'un des objectifs de ce programme - NDLR]. L'essence et le gazole produits par cette raffinerie seront compatibles avec les normes *Euro 5*, a expliqué la NIOEC. Le pays est maintenant autosuffisant pour la mise en œuvre de ses projets de raffinage, estime le directeur général de cette entreprise nationale, M. Farhad Ahmadi.

Selon la NIORDC, la consommation iranienne d'essence était de **391,9 millions de litres** au cours de la semaine qui s'est achevée le 4 janvier, soit une baisse de 33,1 MI par rapport à la semaine précédente. Pour le gazole, la consommation était sur cette période de **641,5 MI**, soit une chute de 94,8 MI.

► Et pourtant elles chutent

En dépit de ces arguments inégalement convaincants, il n'en demeure pas moins que la production et les exportations pétrolières du pays chutent (voir Entretien en page 9), que les financements externes s'assèchent, que plusieurs grands projets se heurtent à de sérieuses difficultés de réalisation et de délais, que le rial s'est effondré et que l'impact sur le secteur privé et sur la population en Iran est douloureusement réel. La démonstration assénée par les responsables iraniens trouve là ses limites. A trop vouloir prouver ...

Francis Perrin